

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Jeudi 28 Janvier 2021

1 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTRÉE 2021-2022

Madame PELLETEY indique que l'Académie de Nancy-Metz souhaite connaître la position de la Commune de Chavelot quant aux rythmes scolaires pour les 3 années à venir. Elle indique, qu'après consultation des enseignantes, celles-ci souhaiteraient conserver le rythme actuel, soit la semaine étalée sur 4 jours. Le conseil d'école doit avoir lieu le 16 Février prochain.

L'Adjointe aux Affaires Scolaires rappelle également qu'un service extrascolaire a été mis en place pour le mercredi matin et qu'une dizaine d'enfants sont inscrits régulièrement.

2- RÉCOMPENSES GESTES CIVIQUES ET DE SOLIDARITÉ

Le Conseil Municipal a décidé de récompenser les actions de solidarité provenant d'administrés de Chavelot. En effet, le civisme de l'enfant Evan BUSSY qui a déneigé les trottoirs de sa rue mais aussi celle de la rue voisine, a induit cette décision. Et les riverains n'ont pas manqué de le signaler en Mairie afin de féliciter ce garçon. Le montant de cette récompense est fixé entre 20 et 150 €.

3 – SMIC - ADHÉSIONS

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion du **Syndicat des Jeunes Chênes (Canton de Charmes)** et du **Syndicat de la Station d'Épuration du Thillot (Canton du Thillot)** au sein du Syndicat Mixte pour l'Information Communale.

4 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2021 ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Madame Corinne THIÉBAUT, responsable financière, explique que la Commune de Chavelot peut prétendre à des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, et dont le contrat CITÉOS court jusqu'en 2033.

La commission des finances a décidé de remplacer **35 luminaires** en 2021 : **8** dans la rue Thénard, **4** dans la rue des Charmilles, **21** dans la rue des Marronniers, et **2** dans la rue Gay Lussac. Monsieur ARNOULD précise qu'il a été décidé de rénover armoire par armoire, qui regroupe, pour certaines, jusqu'à 120 luminaires, d'où le choix de ce remplacement pour 2021.

Cette opération permet de faire une économie sur la puissance des luminaires de **43%** en mettant en place des luminaires « led ». Puissance installée avant travaux : 3894 W – Puissance après travaux : 2617 W.

Le coût des travaux s'élève à **22 365.45 € HT**. Sachant que les subventions DETR (**8 946.18 €**) et Conseil Départemental (**1 789.24 €**), le financement communal est de **11 630.03 €**.

5 – BUDGET M14 - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Madame Corinne THIÉBAUT indique que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à **mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent hormis les crédits inscrits aux chapitres 16 (Remboursement des emprunts) et 040 (Opérations d'ordre). Ce qui représente un montant de **457 251 €**.

Elle explique que des commandes ont été passées à la fin de l'année 2020 et que les factures relatives à l'équipement informatique du Secrétariat (7 000.00 €), la sécurisation de la rue de l'Ecluse (2 000.00 €) et la consolidation du talus Pierrat (4 000.00 €) devront être réglées rapidement.